

2019  
BUDGET  
PRIMITIF

METZ  
MÉTROPOLE



**RAPPORT BUDGÉTAIRE**  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 18 MARS 2019



# Budget Primitif 2019

## CONTENU

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES</b>	<b>6</b>
<b>A. Le budget principal</b>	<b>6</b>
<b>B. Le contrat, les retraitements</b>	<b>8</b>
<b>C. Les transferts de charge et le pacte financier et fiscal</b>	<b>8</b>
<b>D. Les soldes de gestion</b>	<b>9</b>
<b>E. La dette</b>	<b>9</b>
1. La dette amortissable	9
2. Les Crédits Long Terme Reconstituables (CLTR)	9
3. Les lignes de trésorerie	10
4. L'emprunt obligataire	10
5. Les nouveaux emprunts 2019 dont "Siège"	10
<b>PARTIE 2 LES RECETTES</b>	<b>11</b>
<b>A. Les recettes fiscales</b>	<b>11</b>
1. Les taux	11
2. Les produits	12
<b>B. Les concours financiers et participations de l'Etat</b>	<b>13</b>
1. La Dotation Globale de Fonctionnement	13
2. La Dotation Globale de Neutralisation	14
3. Le FCTVA et les autres participations de l'Etat	14
<b>C. Les participations des autres partenaires et les recettes diverses</b>	<b>14</b>
<b>PARTIE 3 LES DEPENSES</b>	<b>16</b>
<b>A. Les politiques métropolitaines</b>	<b>16</b>
1. Développer l'attractivité du territoire	17
2. Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses	19
3. Améliorer la qualité de vie dans l'agglomération	23
<b>B. Les fonds de concours</b>	<b>31</b>
<b>C. Le personnel mis à disposition de la régie Haganis</b>	<b>31</b>
<b>D. Le fonctionnement de l'institution métropolitaine</b>	<b>31</b>
<b>PARTIE 4 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS</b>	<b>33</b>
<b>A. Exploitation</b>	<b>33</b>
1. Les dépenses	33
2. Les recettes	34
<b>B. Investissement</b>	<b>35</b>
1. Les dépenses	35
2. Les recettes	36
<b>PARTIE 5 LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES</b>	<b>37</b>
<b>A. Exploitation</b>	<b>37</b>
<b>B. Investissement</b>	<b>38</b>
<b>PARTIE 6 LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE</b>	<b>39</b>
<b>A. Fonctionnement</b>	<b>39</b>

1. Les dépenses	39
2. Les recettes	40
<b>B. Investissement</b>	<b>40</b>
1. Les dépenses	40
2. Les recettes	41
<b>PARTIE 7 LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE</b>	<b>42</b>
<b>A. Fonctionnement</b>	<b>42</b>
1. Les dépenses	42
2. Les recettes	44
<b>B. Investissement</b>	<b>45</b>
1. Les dépenses	45
2. Les recettes	45
<b>PARTIE 8 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b>	<b>46</b>
<b>A. Fonctionnement</b>	<b>46</b>
1. Les dépenses	46
2. Les recettes	47
<b>B. Investissement</b>	<b>47</b>
1. Les dépenses	47
2. Les recettes	48
<b>CONCLUSION</b>	<b>49</b>

## INTRODUCTION

L'année 2018 a été marquée par de nombreux changements aux enjeux financiers importants : évolution de la Communauté d'Agglomération en Métropole et transferts de compétences afférents, développement de la mutualisation des directions ressources avec la Ville de Metz, et mise en place de la contractualisation avec l'Etat concernant la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement, conformément aux dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2018-2022.

Ainsi, Metz Métropole est désormais compétente notamment en matière de voirie et espaces publics ; plan local d'urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale ; eau potable ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; crématorium ; concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ; création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains ; création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications ; service public de défense extérieure contre l'incendie ; participation à la gouvernance et à l'aménagement de gares situées sur le territoire métropolitain.

En matière de mutualisation des services, en plus de la Direction des Systèmes d'Information et du service Contractualisation et recherche de partenariats financiers, sont désormais mutualisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les directions des Ressources Humaines, des Finances, de la Commande Publique, du Contrôle de gestion externe, les Directions Générales Adjointes qui les pilotent ainsi que certaines missions liées à la voirie.

Ces changements ont été pris en compte dans le budget primitif 2018 sur la base de premières évaluations. En cours d'année, les transferts de charges ont été évalués par la CLECT<sup>1</sup> et les attributions de compensations définitives ont été fixées par le Conseil Métropolitain du 17 décembre 2018.

De même, la construction du budget primitif 2018 avait intégré les principes de la contractualisation, sans encore connaître le taux d'évolution négocié avec l'Etat et inscrit dans le contrat signé le 25 juin 2018.

Sur le plan budgétaire, 2018 a constitué une année de transition et les dépenses évaluées dans le budget primitif ont fait l'objet de révisions en cours d'année.

Le budget 2019 de Metz Métropole s'inscrit dès lors dans un cadre précisé et stabilisé. En ce qui concerne la contractualisation avec l'Etat, Metz Métropole s'est engagée à limiter l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à **1,225 %** par an, ce qui représente une augmentation d'environ 1,26 M€ entre 2018 et 2019. Il faut rappeler que cette mesure a une portée contraignante, et qu'en cas de non-respect de cet engagement, une ponction financière sur les recettes de la collectivité sera opérée par l'Etat, à hauteur de 75 % du dépassement.

L'enjeu de l'élaboration du budget 2019 réside ainsi dans la nécessité de conjuguer le respect de ces obligations et la montée en puissance de la Métropole. Pour ce faire, il a fallu optimiser l'évolution des dépenses, en veillant à préserver toutes les politiques publiques de la collectivité.

---

<sup>1</sup> Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Par mesure de précaution, le budget 2019 a été construit sur l'hypothèse d'une application stricte du contrat.

A noter qu'en réponse à une action entreprise avec les Métropoles de Clermont Auvergne et de Tours Val de Loire demandant à l'Etat un retraitement de certaines dépenses liées à la transformation en Métropole, le Cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre rappelle que des marges de manœuvre sont laissées à l'appréciation des acteurs de terrain (Préfet, Président d'EPCI), conformément aux dispositions de l'article 29 de la LPFP et qu'à l'aune d'un exercice complet, des évolutions peuvent venir affiner le dispositif contractuel dans le cadre de la "clause de revoyure" prévue par la Loi.

En termes de dépenses, le budget 2019 se caractérise par la consolidation des compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et notamment la Voirie et la Planification. La totalité des nouvelles compétences font l'objet d'inscriptions budgétaires en adéquation avec les évaluations effectuées par la CLECT, exceptée une enveloppe supplémentaire de 1 M€ prévue sur la voirie, financée par le produit du Forfait Post Stationnement et des Amendes de Police, ainsi que 500 k€ destinés à la réalisation de travaux d'assainissement en concordance avec le programme de travaux de voirie.

L'exercice 2019 confirmera la priorité donnée au développement économique avec la poursuite d'importants développements sur le plateau de Frescaty. Il verra également s'affirmer la vocation sociale de la Métropole, avec la mise en œuvre dès 2019 du Plan pour le Logement d'Abord, destiné à lutter contre le sans-abrisme dans lequel Metz Métropole s'est engagée suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Etat.

Le budget primitif 2019 intègre également certains projets d'investissement subventionnés dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation conclu entre l'Etat et Metz Métropole. On peut notamment citer l'étude de planification énergétique métropolitaine, la construction d'une passerelle piétons-vélos au-dessus de la digue de Wadrineau, la reconversion et la dépollution du site TCRM-Bliida, la mise en œuvre du plan de gestion et la mise en valeur du Mont Saint-Quentin. Par ailleurs, est également inscrite la poursuite de l'acquisition de la Maison de la Métropole.

En outre, le budget 2019 traduit l'attention de la Métropole à l'égard des communes, avec la reconduction du dispositif de garantie de la neutralité des transferts de charges sur les budgets communaux et l'amplification du dispositif de fonds de concours.

Il faut enfin rappeler que de nouveaux transferts de compétences auront lieu en 2020. En effet, l'article L5217-2 du CGCT<sup>2</sup> précise que les Métropoles doivent conclure, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année suivant leur création, une convention avec le Département concernant les compétences que la Métropole exercera en lieu et place de ce dernier. A l'heure actuelle, les négociations sont en cours mais les transferts devraient porter sur, outre la voirie départementale (transfert obligatoire), le fonds de solidarité logement, le fonds d'aide aux jeunes et les actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté. Une commission spécifique, la commission locale des ressources et des charges transférées (CLERCT), viendra évaluer les transferts de charge qui en découlent et qui seront intégrés au BP 2020.

De plus, la notion d'Intérêt métropolitain doit être fixée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Selon la définition qui en sera donnée, de nouveaux transferts de compétences pourraient avoir lieu entre les communes et

---

<sup>2</sup> Code Général des Collectivités Territoriales

la Métropole en ce qui concerne les cimetières et sites cinéraires, les équipements culturels, socioculturels socioéducatifs et sportifs ainsi que les opérations d'aménagement.

En conséquence, le budget principal 2019 en crédits nouveaux s'élève à 229,8 M€ de mouvements réels, investissements compris, soit une hausse de 4,1 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées à hauteur de 155,9 M€, en quasi stabilité par rapport à 2018 (+ 0,37 %). Cette faible évolution est liée aux transferts de compétences qui entraînent une baisse des attributions de compensation de 3 % soit – 778 k€ entre le BP 2018 et le BP 2019. La hausse constatée sur les autres dépenses réelles de fonctionnement, qui entrent dans le périmètre de la contractualisation, respecte la limitation de 1,225 % d'évolution prévue par le contrat.

# PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES

## A. LE BUDGET PRINCIPAL

Voté avec la reprise des résultats 2018, le Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 301,4 M€, contre 281,9 M€ pour le Budget Primitif 2018 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ de la reprise anticipée des résultats 2018,
- ✓ des restes à réaliser d'investissement 2018,
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2019.

Les crédits nouveaux s'élèvent à 294,7 M€ contre 273,4 M€ en 2018.

Parmi eux, les mouvements réels s'élèvent pour 2019 en dépenses à 241,7 M€ contre 233 M€ en 2018, dont 155,9 M€ pour la section de fonctionnement et 85,8 M€ pour la section d'investissement. Hors inscription de crédits relatifs à la gestion de dette et de trésorerie, qui s'élèvent à 11,9 M€ et correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 73,9 M€.

**En conséquence, les crédits d'intervention nouveaux du Budget Primitif 2019 s'élèvent à 229,8 M€ en mouvements réels hors opération de gestion de dette et de trésorerie, en hausse de 4,1 % par rapport au Budget Primitif 2018, dont :**

- ✓ **+ 0,37 % pour la section de fonctionnement,**
- ✓ **+ 12,98 % pour la section d'investissement.**

L'amélioration de l'excédent global de clôture est liée à une diminution conjoncturelle des taux de réalisation, en cohérence avec la montée en puissance progressive de l'exercice des nouvelles compétences.

**BUDGET PRINCIPAL**  
**EQUILIBRE GENERAL DU BP 2019 EN K€**

<b>DEPENSES</b>							
	<b>BP 2018</b>	dont crédits nouveaux	dont RAR et reprise des résultats 2017	<b>BP 2019</b>	dont crédits nouveaux	dont RAR et reprise des résultats 2018	variation BP19 / BP18 "nouveaux crédits"
<b>I. Fonctionnement</b>							
Dépenses réelles	155 318 770	155 318 770		155 894 700	155 894 700		0,37%
Mouvements d'ordre	26 013 350	26 013 350		37 635 000	37 635 000		44,68%
<i>dont prélèvement</i>	13 513 350	13 513 350		23 635 000	23 635 000		74,90%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>181 332 120</b>	<b>181 332 120</b>	<b>0</b>	<b>193 529 700</b>	<b>193 529 700</b>	<b>0</b>	<b>6,73%</b>
<b>II. Investissement</b>							
Dépenses réelles hors art 16449	67 916 567	65 380 294	2 536 273	79 341 739	73 868 723	5 473 016	12,98%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	12 320 000	12 320 000		11 900 000	11 900 000		-3,41%
Mouvements d'ordre	14 320 000	14 320 000		15 397 000	15 397 000		7,52%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>94 556 567</b>	<b>92 020 294</b>	<b>2 536 273</b>	<b>106 638 739</b>	<b>101 165 723</b>	<b>5 473 016</b>	<b>9,94%</b>
solde d'exécution reporté	5 972 940		5 972 940	1 196 804		1 196 804	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise</b>	<b>100 529 507</b>	<b>92 020 294</b>	<b>8 509 213</b>	<b>107 835 543</b>	<b>101 165 723</b>	<b>6 669 820</b>	<b>9,94%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>281 861 627</b>	<b>273 352 414</b>	<b>8 509 213</b>	<b>301 365 243</b>	<b>294 695 423</b>	<b>6 669 820</b>	<b>7,81%</b>

<b>RECETTES</b>							
	<b>BP 2018</b>	dont crédits nouveaux	dont RAR et reprise des résultats 2017	<b>BP 2019</b>	dont crédits nouveaux	dont RAR et reprise des résultats 2018	variation BP19 / BP18 "nouveaux crédits"
<b>I. Fonctionnement</b>							
Recettes réelles	169 651 249	169 651 249		172 978 735	172 978 735		1,96%
Mouvements d'ordre	2 000 000	2 000 000		2 300 000	2 300 000		15,00%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>171 651 249</b>	<b>171 651 249</b>	<b>0</b>	<b>175 278 735</b>	<b>175 278 735</b>		<b>2,11%</b>
solde d'exécution reporté	9 680 871		9 680 871	18 250 965		18 250 965	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise</b>	<b>181 332 120</b>	<b>171 651 249</b>	<b>9 680 871</b>	<b>193 529 700</b>	<b>175 278 735</b>	<b>18 250 965</b>	<b>2,11%</b>
<b>II. Investissement</b>							
Recettes réelles hors 16449	41 366 944	41 366 944		39 445 866	38 533 723	912 143	-6,85%
<i>dont emprunt</i>	23 500 000	23 500 000		15 200 000	15 200 000	0	-35,32%
Affectation au financement de l'investis	8 509 213		8 509 213	5 757 677		5 757 677	
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	12 320 000	12 320 000		11 900 000	11 900 000		-3,41%
Mouvements d'ordre	38 333 350	38 333 350		50 732 000	50 732 000		32,34%
<i>dont prélèvement</i>	13 513 350	13 513 350		23 635 000	23 635 000		74,90%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>100 529 507</b>	<b>92 020 294</b>	<b>8 509 213</b>	<b>107 835 543</b>	<b>101 165 723</b>	<b>6 669 820</b>	<b>9,94%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>281 861 627</b>	<b>263 671 544</b>	<b>18 190 084</b>	<b>301 365 243</b>	<b>276 444 458</b>	<b>24 920 785</b>	<b>4,84%</b>



## B. LE CONTRAT, LES RETRAITEMENTS

Le contrat signé le 25 juin 2018 avec l'Etat impose à Metz Métropole, sur une durée de trois ans, une évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement de 1,225 % par an, soit une augmentation d'environ 1,26 M € pour 2019 par rapport à 2018.

Malgré les importants changements qui sont venus impacter le budget de la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette augmentation ne s'entend pas de manière large. En effet, seules les dépenses strictement liées aux transferts de compétences, c'est-à-dire celles ayant été identifiées au cours des évaluations de la CLECT, sont retraitées dans le cadre de la contractualisation. Elles viennent augmenter le plafond autorisé de dépenses de fonctionnement à due concurrence des montants arrêtés par la CLECT. Les dépenses liées au développement de la mutualisation des services, compensées par une diminution de l'attribution de compensation versée à la ville centre, sont également retraitées.

En conséquence, les dépenses liées au passage en Métropole mais non évaluées par la CLECT, à l'instar du renforcement de l'institution et du Projet métropolitain, ne font pas l'objet de retraitement et doivent être contenues dans la progression des dépenses autorisées par le contrat. Il en est de même pour les dépenses qui découlent d'appels à projets lancés par l'Etat auxquels les collectivités ont répondu. La contractualisation ne tient pas non plus compte de l'inflation ni des dépenses liées à des obligations réglementaires (par exemple le Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations en matière de masse salariale). Enfin, l'un des reproches faits à la contractualisation tient en ce qu'elle ne prend pas en compte le niveau de financement des projets : l'obtention de subventions ou de nouveaux financements ne permet pas d'inscrire de nouvelles dépenses. C'est dans ce contexte que Metz Métropole a entrepris une action conjointe avec les Métropoles de Tours et de Clermont-Ferrand pour demander le retraitement de certaines dépenses entrant dans ces catégories.

Ainsi, afin d'intégrer ces différents éléments et compte tenu du fait que le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement se fait sur la base du compte administratif, le BP 2019 est construit sur une hypothèse de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement 2019 de **97,5 %**.

## C. LES TRANSFERTS DE CHARGE ET LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le passage en Métropole a induit d'importants transferts de compétences, rappelés dans l'introduction. Afin d'en évaluer le coût, des groupes de travail ont été constitués et de nombreuses réunions ont permis d'aboutir à l'évaluation définitive validée par la CLECT en septembre 2018 et entérinée par le vote du Conseil métropolitain du 17 décembre 2018 fixant les attributions de compensation définitives.

Le budget primitif 2019 intègre les attributions de compensation prévisionnelles notifiées aux communes. Elles correspondent aux montants définis par la CLECT de septembre 2018 pour 2019 et les années suivantes et complétées pour la Ville de Metz uniquement par la facture prévisionnelle des services mutualisés.

En parallèle de ce travail d'évaluation, une réflexion a été menée dans l'objectif de minorer l'impact de ces transferts de charges sur les budgets communaux. C'est dans cette optique qu'a été décidée l'instauration de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité, dont la moitié du produit perçu par la Métropole permet d'abonder l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire, sachant que l'autre moitié est reversée directement aux Communes concernées.

Par délibération du 15 octobre 2018, le Conseil métropolitain a ainsi porté le montant de la DSC à 6 531 948 €, soit une hausse de près de 744 000 €, et modifié les critères de répartition de cette enveloppe pour intégrer cet objectif de neutralisation de l'impact budgétaire communal des nouveaux transferts de charges.

## D. LES SOLDES DE GESTION

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2019, elle s'élève à 17 M€.

L'épargne de gestion (épargne brute hors intérêts d'emprunt) est de 15,4 M€.

Enfin, l'épargne nette représente la part réellement exploitable pour le financement des investissements, hors remboursements liés à la dette (intérêts et capital). Au BP 2019, elle est de 11,9 M€.

Tous ces soldes sont en nette augmentation comparativement au BP 2018. Ces ratios traduisent la bonne gestion de la collectivité et confortent sa capacité à investir.

Par ailleurs, l'évolution de l'épargne brute (+ 2,8 M€ soit une hausse de 19,2 %) traduit particulièrement la limitation des dépenses réelles de fonctionnement imposée par la contractualisation, tandis que les recettes réelles de fonctionnement progressent.

## E. LA DETTE

Les inscriptions budgétaires 2019 pour les dépenses relatives à la dette concernent :

- le remboursement du capital (chapitre 16) de la dette ;
- les frais financiers, notamment les commissions de non utilisation des crédits long terme reconstituables « non mobilisés » (chapitre 011) ;
- les charges d'intérêts et frais financiers (chapitre 66).

Elles sont estimées en fonction de l'encours de dette constaté en début d'exercice, de l'anticipation des variations des taux d'intérêt sur l'exercice et de l'anticipation des mobilisations d'emprunts nouveaux et lignes de trésorerie pour l'exercice.

### 1. LA DETTE AMORTISSABLE

La dette amortissable 2019 est composée de 17 contrats pour lesquels :

- Le remboursement de capital nécessite une inscription de 3 560 k€ ;
- Les charges d'intérêt correspondantes sont provisionnées pour un montant de 1 339 k€ et les intérêts courus non échus pour 50 k€.

### 2. LES CREDITS LONG TERME RECONSTITUABLES (CLTR)

En 2019, Metz Métropole dispose de 3 contrats de prêt offrant la possibilité de pratiquer, sur des durées infra-annuelles, des remboursements de capital, ce qui permet de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard du niveau de la trésorerie. Les mouvements pourront ainsi s'élever dans la limite de l'encours disponible sur ces outils, soit 11,9 M€.

Cette pratique financière nécessite l'inscription au budget en dépenses et en recettes de 11,9 M€ pour effectuer les opérations comptables liées à la mobilisation de trésorerie durant l'exercice 2019.

Ces contrats seront amortis en 2019 pour un montant de 1 125 k€, la provision d'intérêt correspondante et la commission de non-utilisation s'élèvent à 90 k€.

### 3. LES LIGNES DE TRESORERIE

Afin de fluidifier la trésorerie, Metz Métropole peut souscrire annuellement une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal cumulé de 14 M€. Actuellement, en raison d'excédents de trésorerie, aucun contrat n'est signé. Néanmoins, des provisions sont inscrites pour les intérêts et la commission de non-utilisation pour 30 k€.

### 4. L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Un emprunt obligataire a été réalisé en 2012 à hauteur de 4,9 millions d'euros sur 10 ans au taux de 4,30 %. Conformément à la délibération du 2 décembre 2013, le remboursement en capital se réalisant au terme du contrat, la provision est abondée pour la cinquième année à hauteur de 490 k€.

Parallèlement, 211 k€ de crédits budgétaires sont inscrits pour les intérêts financiers.

### 5. LES NOUVEAUX EMPRUNTS 2019 DONT "SIEGE"

Un montant total de 15,2 M€ d'emprunt est proposé en inscription pour assurer le financement des investissements, dont 4,8 M€ pour le financement de la Maison de la Métropole.

## PARTIE 2 LES RECETTES

Les recettes totales du BP 2019 s'élèvent à 301,4 M€ et se composent de :

- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 ;
- des restes à réaliser en recettes d'investissement ;
- des recettes nouvelles du Budget Primitif 2019.

La présentation des recettes se fait sur la base de ces trois éléments.

Les recettes nouvelles se décomposent en 53 M€ de mouvements d'ordre et 223,4 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (11,9 M€), les recettes réelles s'établissent à 211,5 M€ (stable par rapport à 2018) et se répartissent à hauteur de 173 M€ en fonctionnement et de 38,5 M€ en investissement. Les évolutions par rapport au Budget Primitif 2018 sont de 1,96 % pour la section de fonctionnement et de -6,85 % en investissement.

### A. LES RECETTES FISCALES

#### 1. LES TAUX

Les taux de fiscalité "ménage" n'augmenteront pas en 2019, de même que le taux de Cotisation Foncière des Entreprises. Concernant la TASCOM, le coefficient multiplicateur reste inchangé pour 2019, à savoir 1,15.

S'agissant de la TEOM, après une diminution du taux de 11,06 % à 10,73 % entre 2017 et 2018, une nouvelle baisse est proposée pour 2019. Cette baisse est rendue possible par la progression des bases fiscales, corrélée à l'inflation, ainsi que par la maîtrise des coûts de traitement des déchets. Ainsi, un taux de 9,75 % est proposé. Cela se traduit par un produit inférieur de près de 3 M€ à ce qu'il aurait été en 2019 en l'absence de baisse de taux. Par rapport au montant perçu en 2018, cette baisse de produit est estimée à 2,25 M€.

Au regard de ces propositions, les taux proposés sont les suivants :

Fiscalité Directe Locale	Taux 2018	Taux proposés 2019
Taxe d'Habitation (TH)	10,97%	10,97%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	2,09%	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,94%	25,94%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1,15	1,15
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	7,41%	7,41%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	37,60%	37,60%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	10,73%	9,75%

## 2. LES PRODUITS

Les recettes fiscales pour 2019 sont proposées pour un total de 121 206 k€, répartis comme suit :

Montants inscrits au budget primitif (K€)	BP 2018	BP 2019	évol BP 19/18
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	21 330	21 843	2,41%
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	14 701	15 630	6,32%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 266	1 414	11,69%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 703	3 437	-7,18%
<b>Fiscalité Entreprises</b>	<b>41 000</b>	<b>42 324</b>	<b>3,23%</b>
Taxe d'Habitation (TH)	34 999	36 075	3,07%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 165	6 350	3,00%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	101	109	7,92%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	185	200	8,11%
<b>Fiscalité Ménages</b>	<b>41 450</b>	<b>42 734</b>	<b>3,10%</b>
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	31 260	29 328	-6,18%
Taxe Locale de Séjour	650	880	35,38%
Taxe GEMAPI	1 143	1 143	0,00%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)		636	
Taxe d'Aménagement (TA)		1 800	
<b>Fiscalité spécialisée</b>	<b>33 053</b>	<b>33 787</b>	<b>2,22%</b>
Allocations compensatrices CFE-TH-TF	1 861	1 949	4,73%
Autres recettes fiscales (AC)	292	412	41,10%
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>2 153</b>	<b>2 361</b>	<b>9,66%</b>
<b>Recettes fiscales et assimilées</b>	<b>117 656</b>	<b>121 206</b>	<b>3,02%</b>

Concernant la fiscalité "ménages", la prévision intègre une majoration de 2,2 %, conformément à l'actualisation des bases fiscales. Pour mémoire, depuis la Loi de Finances pour 2018, la revalorisation des bases ménages est égale à l'inflation<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la fiscalité des entreprises :

- Les prévisions ne prennent pas en compte de revalorisation forfaitaire des bases, en raison de la réforme des valeurs locatives professionnelles ;
- Le produit de CVAE est basé sur la pré-notification transmise par l'Etat.

Pour la fiscalité spécialisée :

- Le produit de TEOM tient compte de l'actualisation des bases de 2,2 % ainsi que de la baisse de taux proposée à 9,75 % ;
- Le produit de la taxe locale de séjour tient compte du transfert vers la Métropole du produit correspondant à la commune d'Augny à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que des montants reversés par les opérateurs numériques intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels ;
- La taxe GEMAPI, instaurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le territoire de la Métropole voit son produit inchangé ;
- La TCCFE : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole est Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité sur son territoire et a instauré la TCCFE par une délibération du 18 septembre 2018. Le produit prévisionnel 2019 s'élève à 636 k€, dont 50 % seront reversés aux communes, déduction faite de la compensation opérée pour les communes de moins de 2 000

<sup>3</sup> Évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre novembre n-1 et novembre n.

habitants qui l'avaient déjà instauré. Les communes de plus de 2 000 habitants qui avaient déjà instauré cette taxe sur le territoire avant le transfert de compétence en conservant la totalité. L'autre part du produit de la TCCFE permet d'abonder l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire dans le cadre du dispositif de garantie de la neutralité des transferts de charge sur l'équilibre des budgets communaux.

- La taxe d'aménagement : avec le transfert de la compétence Planification au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole est désormais compétente pour collecter cette taxe. La délibération du 6 novembre 2017 prévoit que 90 % du produit sera reversé aux communes, les 10 % restants serviront à financer des équipements publics ou des travaux de voirie. Le décalage entre la délivrance d'un permis de construire et l'émission de la taxe correspondante (12 mois) explique l'absence de prévision en 2018.

## B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

Montants en K €	BP 2018	BP 2019	évol BP 19/BP 18
Dotation Globale de Fonctionnement	25 509	24 939	-2,24%
dotation d'intercommunalité	5 410	5 370	-0,75%
dotation de compensation	20 099	19 569	-2,64%
Dotation Globale de Neutralisation	9 954	10 705	7,55%
FNGIR	6 916	6 909	-0,10%
DCRTP	3 038	3 796	24,96%
FCTVA	7 020	8 959	27,62%
Autres participations de l'Etat	1 138	2 024	77,93%
<b>TOTAL</b>	<b>43 621</b>	<b>46 628</b>	<b>6,89%</b>

### 1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Entre 2017 et 2018, la DGF de Metz Métropole a augmenté de près de 3 M€ suite à la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole. Les produits attendus sont les suivants :

- 5 370 k€ pour la dotation d'intercommunalité<sup>4</sup> ;
- 19 569 k€ pour la dotation de compensation ;

Soit un total de 24 939 k€, en baisse par rapport à 2018 (-2,24 %) compte tenu de l'intégration de la dotation de compensation dans les variables d'ajustement de l'enveloppe nationale.

<sup>4</sup> Il s'agit d'une évaluation prudente, dans l'attente de simulations précises sur l'impact de la réforme actée par la Loi de Finances Initiale pour 2019.

## 2. LA DOTATION GLOBALE DE NEUTRALISATION

Elle se compose du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle.

Il était prévu en 2018 que cette dernière soit incluse dans les variables d'ajustement, mesure finalement reportée à 2019. C'est pourquoi elle apparaît particulièrement basse au BP 2018, alors que le produit collecté a finalement été de 3 815 k€, soit 777 k€ de plus que prévu. Ainsi, une légère baisse du produit est attendue en comparaison du produit collecté en 2018 (-0,5 %).

Le FNGIR devrait rester stable.

## 3. LE FCTVA ET LES AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Les autres participations financières de l'Etat proviennent notamment de l'inscription :

- du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant de 8 959 k€, dont 8 932 k€ au titre de l'investissement et 27 k€ au titre des dépenses de fonctionnement (pour rappel, sont éligibles depuis 2016 les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments publics et l'entretien de la voirie) ;
- de subventions de fonctionnement à hauteur de 437 k€ qui correspondent à :
  - des subventions pour le Conservatoire (75 k€) et le Musée (32,5 k€),
  - des subventions au titre de la Cohésion sociale pour 232,5 k€, et notamment le financement du Plan Logement d'Abord pour 172,5 k€,
  - 30 k€ au titre de l'élaboration du Plan Paysage,
  - et des financements dans le cadre du Pacte Etat-Métropole (22 k€ pour le soutien à la mise en place du programme La Transfo dans le cadre de la 27<sup>e</sup> Région et 45 k€ pour l'étude urbaine sur la caserne Roques) ;
- de subventions d'investissement attendues à hauteur de 1 587 k€ qui concernent principalement les toitures de l'Opéra-Théâtre (651 k€) et le nouvel accueil du Musée (105 k€), les travaux qui seront réalisés dans le cadre de la politique GEMAPI (684 k€), le Programme Alimentaire Territorial (25 k€) et la redynamisation de la zone Actisud (48 k€).

## C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET LES RECETTES DIVERSES

Ces recettes de natures diverses sont tout d'abord composées de refacturations :

- du personnel mis à disposition des divers partenaires de la Métropole : SCOTAM (244 k€), Haganis (3 868 k€) et aux autres organismes (426 k€) ;
- du budget principal aux budgets annexes : 1 583 k€ pour le personnel et les moyens généraux ;
- des participations de la Ville de Metz pour sa quote-part sur les investissements de la Direction des Systèmes d'Information pour 1 292 k€.

Des subventions et participations d'autres organismes sont également attendues pour 7 212 981 € :

- Le produit des amendes de police pour 3,4 M€ ;
- Le produit du FPS (forfait post stationnement) reversé par la Ville de Metz pour un montant estimé à 1 M€ ;

- La participation des éco-organismes au titre de la politique de gestion des déchets pour 1 775 k€, et une subvention de l'ADEME afin de financer la réalisation d'études territoriales pour 20 k€ ;
- Des subventions régionales en investissement pour 140 k€, dont 90 k€ pour des travaux liés à la GEMAPI et 50 k€ pour le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) ;
- 393 k€ concernent des participations pour le financement de certains postes ;
- 240 k€ au titre du Mécénat à destination du Musée, de l'Opéra-Théâtre et du Conservatoire (139 k€ en investissement et 101 k€ en fonctionnement) ;
- 60 k€ sont des recettes de co-production de l'Opéra-Théâtre ;
- 61 k€ de participation d'autres EPCI à des travaux menés par la Métropole (Actisud et études GEMAPI) ;
- 50 k€ pour la perception des redevances R2, prévues dans les concessions de distribution d'énergie, qui seront ensuite reversées aux communes concernées.

Sont également comprises dans ces recettes diverses 2 949 k€ au titre des recettes du domaine, dont :

- La redevance spéciale ordures ménagères pour 580 k€ ;
- Les recettes liées aux établissements culturels pour 1 053 k€ (billetterie, locations de productions et d'espaces, frais d'inscription ...) ;
- Les redevances d'occupation du domaine public pour 688 k€ (dont 365 k€ concernent la compétence énergie avec des redevances d'électricité, gaz et chauffage, 132 k€ pour les redevances relatives aux télécommunications, 105 k€ liés aux gaines municipales et 84 k€ pour la redevance versée par GL Events au titre de l'exploitation du Centre des Congrès) ;
- 230 k€ pour les recettes liées à la réalisation d'entrées charretières ou à la remise en état suite aux travaux des concessionnaires ;
- 237 k€ pour les recettes d'exploitation des parkings de Montigny-lès-Metz et Maud'Huy à Metz ;
- 25 k€ liés à la refacturation de sel de déneigement aux communes et aux TAMM.

Enfin, les produits de gestion s'élèvent à 4 847 615 € et comprennent principalement :

- Les redevances diverses liées à l'exploitation des parkings (2,8 M€), au Centre des Congrès et à Metz Expo Evènements (159 k€), à l'énergie (384 k€) ;
- Les ventes de produits recyclables (1 104 k€) ;
- Les revenus des immeubles de la collectivité et loyers pour 141 k€ (Institut Lafayette, Avenue de Blida, locaux commerciaux du Centre Pompidou-Metz) ;
- Le remboursement de taxes payées par Metz Métropole, principalement en ce qui concerne le Centre Pompidou-Metz et le Parc des Expositions pour 172 k€.



## PARTIE 3 LES DEPENSES

Les dépenses totales du BP 2019 s'élèvent à 301,4 M€ et sont composées :

- ✓ de la reprise anticipée du résultat d'investissement 2018 : 1,2 M€
- ✓ des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 5,5 M€
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2019 : 294,7 M€.

Les crédits nouveaux se décomposent en 53 M€ de mouvements d'ordre et 241,7 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (11,9 M€), les mouvements réels s'établissent à 229,8 M€.

Ils se répartissent à hauteur de 155,9 M€ en fonctionnement et de 73,9 M€ en investissement, ce qui représente une évolution par rapport au Budget Primitif 2018 de 0,37 % pour la section de fonctionnement et de 12,98 % en investissement.

Metz Métropole respecte le critère de 1,225 % d'augmentation maximale des dépenses réelles de fonctionnement imposée par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Les propositions de dépenses du présent budget tiennent compte :

- ✓ En fonctionnement :
  - des mutualisations intervenues au 01/01/2018 avec la Ville de Metz sur les Ressources Humaines, les Finances, la Commande Publique, les Directions Générales Adjointes, le Contrôle de Gestion externe, et la voirie (hors transfert de compétence) ainsi que les mutualisations mises en œuvre antérieurement ;
  - des transferts de compétences au 01/01/2018, sur la base des évaluations faites par la CLECT au cours de l'année 2018.
- ✓ En investissement :
  - de l'inscription du solde des dépenses de l'ancien PPI et de l'engagement et la poursuite des opérations adoptées dans le cadre du PPI 2016-2020 ;
  - des transferts de compétences au 01/01/2018 conformément aux évaluations de la CLECT.

### A. LES POLITIQUES METROPOLITAINES

Les dépenses relatives à la mise en œuvre des politiques métropolitaines sont proposées en inscription au Budget Primitif 2019 pour un montant de 138 M€, en hausse de 8 % par rapport au BP 2018.

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis)  en K€	Investissement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	5 942	5 922	-0,3%
RENFORCER LA COMPETITIVITE	9 220	9 634	4,5%
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	21 513	30 615	42,3%
<b>Total Politiques communautaires</b>	<b>36 674</b>	<b>46 171</b>	<b>25,90%</b>

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis)  en K€	Fonctionnement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	23 482	23 536	0,2%
RENFORCER LA COMPETITIVITE	13 329	14 459	8,5%
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	53 517	53 351	-0,3%
<b>Total Politiques communautaires</b>	<b>90 328</b>	<b>91 346</b>	<b>1,1%</b>

## 1. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les crédits dédiés à cette politique s'élèvent à 29 458 k€, en quasi stabilité par rapport au BP 2018 (+0,1 %).

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis)  en k€	Investissement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	5 942	5 922	-0,3%
Culture commun (30)	0	0	0,0%
C2R (3111)	337	357	5,9%
ESAL (3112)	61	257	321,3%
Opéra Théâtre (316)	2 218	3 148	41,9%
Musées (314)	2 880	1 567	-45,6%
Centre Pompidou-Metz (3141)	440	574	30,3%
Développement Touristique (64 et 633)	5	20	300,0%

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis)  en k€	Fonctionnement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	23 482	23 536	0,2%
Culture commun (30)	25	30	20,4%
C2R (3111)	5 945	5 966	0,4%
ESAL (3112)	2 132	1 932	-9,4%
Opéra Théâtre (316)	7 079	7 369	4,1%
Musées (314)	2 796	2 913	4,2%
Centre Pompidou-Metz (3141)	5 374	5 189	-3,4%
Développement Touristique (64 et 633)	132	138	3,9%

### a. LES EQUIPEMENTS CULTURELS

#### **Investissement**

##### **Le Conservatoire à Rayonnement Régional**

La somme de 357 k€ est proposée en inscription pour des travaux de rénovation du bâtiment, l'acquisition de matériel divers et de sèche-mains.

## **L'Opéra-Théâtre**

Le total du budget d'investissement s'élève à 3 148 k€, dont 2 737 k€ pour la poursuite de la rénovation des toitures du bâtiment (sur une Autorisation de Programme totale de 5 M€), et 362 k€ pour sa rénovation et sa mise aux normes. 49 k€ sont prévus pour le budget "productions" qui permettra d'investir dans des matériels permettant des gains sur les budgets de fonctionnement des années à venir et pour l'amélioration des conditions de travail des personnels. Enfin, 10 k€ seront consacrés à la dernière tranche de remise en état des sièges de la salle.

## **Le Musée "La Cour d'Or"**

1 567 k€ sont prévus en nouveaux crédits d'investissement : 530 k€ pour le solde de l'opération de construction d'un nouvel accueil, 251 k€ pour des travaux de conformité du bâtiment, 221 k€ pour des travaux d'étanchéité de la cour de Chèvremont. 217 k€ sont inscrits pour les opérations d'acquisition et de restauration d'œuvres et d'ouvrages et l'achat de matériel divers, notamment pour permettre le transfert des collections. Enfin, 130 k€ seront consacrés à la restauration des thermes antiques.

## **Le Centre Pompidou-Metz**

Une nouvelle Autorisation de Programme de 400 k€ est proposée pour 2019 avec 200 k€ de crédits de paiement. Ce sont également 374 k€ de CP qui sont inscrits pour le solde des opérations 2018 et antérieures.

## **Fonctionnement**

Les dépenses se répartissent entre :

- Les charges à caractère général :
  - La maintenance ainsi que les dépenses énergétiques représentent une part importante de ces dépenses (587 k€),
  - S'y ajoutent 339 k€ pour le Conservatoire, 3 039 k€ pour la programmation de l'Opéra-Théâtre y compris le partenariat avec le Centre Pompidou-Metz pour l'opération Opéras du Monde, 122 k€ pour la réalisation de plusieurs manifestations et expositions au musée,
  - Une enveloppe de 10 k€ permettra à Metz Métropole de participer à des manifestations culturelles sur le territoire de l'Agglomération ;
- Les frais de personnel : 5 623 k€ pour le Conservatoire, 5 923 k€ pour l'Opéra-Théâtre, 2 164 k€ pour le Musée ;
- Les participations financières au fonctionnement de l'ESAL-CEFEDM (1 912 k€, correspondant à une baisse de 200 k€ de la contribution de Metz Métropole) et du Centre Pompidou-Metz (5 150 k€) ;
- Metz Métropole va en 2019 adhérer au Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Metz, qui se traduit par l'inscription de nouveaux crédits à hauteur de 50 k€, somme qui est amenée à augmenter dans les années à venir.

Les recettes concernent :

- le Conservatoire, pour 394 k€ (stable par rapport à 2018). A noter que la tarification sociale a été mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et permet de diversifier le public accueilli par l'établissement en permettant à des familles modestes d'y accéder ;
- l'Opéra-Théâtre : elles sont inscrites à hauteur de 870 k€, comprenant la billetterie (600 k€), le Mécénat (100 k€), les locations de productions ou d'espaces, les parts de coproduction ;

- le Musée : les recettes s'élèvent à 125 k€, et comprennent principalement les produits de la billetterie et de la boutique (85 k€) ainsi que des subventions (32,5 k€).
- b. LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

### **Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 138 k€. Il comprend notamment :

- La participation de Metz Métropole à Constellations (70 k€) au titre de l'attractivité du territoire ;
- Des frais de communication pour la campagne "tourisme" ;
- Le lancement de la nouvelle version de la Carte Balades Nature ainsi que sa version dématérialisée et l'obtention du label Territoire Vélo (candidature en cours) : 9 k€ sont prévus pour ces évènements ;
- Des cotisations diverses pour 8,5 k€.

Le produit de la taxe de séjour, qui a fait l'objet d'une réforme majeure au 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'élève à 880 k€. Ce produit comprend les montants liés à la collecte de la taxe par les opérateurs numériques qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels, ainsi que le produit de taxe sur la commune d'Augny, transféré à la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le travail approfondi de recensement et de suivi des données a également porté ses fruits et contribue à augmenter le produit attendu en 2019.

### **Investissement**

Le budget d'investissement s'élève à 20 k€ destinés à l'acquisition de panneaux de signalétique et au balisage des sentiers, ainsi que l'achat de tables de pique-nique et espaces barbecue pour les circuits classés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

## 2. RENFORCER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE, LA CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES

Le renforcement de la compétitivité du territoire visant à favoriser le développement économique, l'aménagement de zones d'activité pour l'accueil des entreprises et le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche font l'objet de moyens financiers qui s'élèvent à 24 093 k€, soit une augmentation de 6,8 % comparativement au BP 2018.

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en k€	Investissement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
<b>RENFORCER LA COMPETITIVITE</b>	<b>9 220</b>	<b>9 634</b>	<b>4,5%</b>
Développement économique (57, 60, 61, 62, 67)	1 066	1 436	34,7%
Aménagement des zones (68 et 680 à 689)	7 373	6 442	-12,6%
Enseignement Sup - Recherche (23 et 231)	278	959	245,4%
Planification territoriale (5101, 510 et 518)	461	752	63,3%
Archéologie Préventive (318)	42	45	7,1%

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en k€	Fonctionnement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
<b>RENFORCER LA COMPETITIVITE</b>	<b>13 329</b>	<b>14 459</b>	<b>8,5%</b>
Développement économique (57, 60, 61, 62, 67)	4 839	4 892	1,1%
Aménagement des zones (68 et 680 à 689)	1 771	981	-44,6%
Enseignement Sup - Recherche (23 et 231)	1 427	1 438	0,8%
Planification territoriale (5101, 510 et 518)	3 470	5 316	53,2%
Archéologie Préventive (318)	1 822	1 832	0,5%

a. LES INTERVENTIONS ECONOMIQUES

**Investissement**

Sur un total de 1 436 k€, les actions proposées sont les suivantes :

- 376 k€ concernent le Centre des Congrès Robert Schuman : 301 k€ au titre du dernier versement à M3Congrès pour sa construction sur une participation totale de 6,45 M€, et 75 k€ au titre de l'entretien maintenance du Centre (en exécution du contrat de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance) ;
- 100 k€ au titre du soutien à projets ;
- 478 k€ pour Bliiida au titre de la dépollution du site et des aménagements divers ;
- 50 k€ au titre du Pacte Offensive Croissance Emploi ;
- 32 k€ pour le soutien à Tango&Scan ;
- 400 k€ pour l'acquisition des anciens chais militaires de Scy-Chazelles auprès de l'Etat, qui seront ensuite cédés au profit de viticulteurs intéressés par le bien pour le même montant.

**Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement est proposé à hauteur de 4 892 k€ et concerne :

- à hauteur de 2 943 k€ la subvention à l'agence d'attractivité Inspire Metz, en stabilité par rapport à 2018 ;
- Pour 645 k€, le fonctionnement du Centre des Congrès au titre de la convention pour le financement, la réalisation et la gestion du Centre établie avec la Société Publique Locale M3Congrès ;
- Une enveloppe de 227 k€ est fléchée pour permettre à Metz Métropole de soutenir l'organisation de manifestations économiques ;
- Un budget de 418 k€ est proposé afin de renforcer les modalités de soutien de la Métropole à l'attractivité économique sur son territoire, au travers notamment de subventions et d'aides aux entreprises ;
- Pour 210 k€ le développement numérique, dont notamment 165 k€ de subvention à Bliiida, en hausse de 32 k€ afin de s'aligner sur la somme versée par la Région, ainsi que des frais divers de communication, d'évènementiel et de maintenance ;
- Pour 282 k€, les frais de personnel ;
- 163 k€ pour le règlement de la taxe foncière relative au Parc des Expositions (refacturée ensuite au délégataire).

## b. L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

### **Investissement**

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 6 442 k€.

2 000 k€ sont prévus pour le versement d'une participation à la SAREMM pour l'opération ZAC de l'Amphithéâtre et 292 k€ pour la ZAC de Marly Bellefontaine. 230 k€ concernent l'acquisition de parcelles hors ZAC dont le portage était assuré par l'EPFL et qui n'ont pas fait l'objet de rétrocessions. 3 830 k€ sont également inscrits au titre d'une avance du budget principal vers le budget annexe Zones en régie pour assurer notamment le financement des dépenses sur le plateau de Frescaty. Enfin, 60 k€ sont prévus pour la réalisation d'une étude urbaine concernant la caserne de Ranconval afin d'interroger le devenir du site.

### **Fonctionnement**

Une subvention au budget annexe Zones en régie est prévue à hauteur de 800 k€.

95 k€ sont fléchés sur la caserne Roques pour réaliser une étude de programmation urbaine et de faisabilité sur 2 ans, afin de définir un projet d'aménagement pour la requalification de ce site. L'objectif de cette étude est triple : éviter la dégradation inéluctable du site, répondre aux besoins en logements et notamment sociaux, et maintenir une offre étudiante sociale sur le territoire de la Métropole.

Enfin, 70 k€ sont prévus pour finaliser le Schéma de développement des zones d'activités économiques qui permettra d'avoir un plan d'action sur les 27 ZAE de la Métropole.

## c. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

### **Investissement**

959 k€ sont proposés au total, dont 200 k€ au titre des investissements immobiliers à venir dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (programme de recherche et restructuration du Saulcy), 200 k€ au titre du soutien aux composantes de l'Université de Lorraine, de la poursuite de la mise en œuvre des projets universitaires (Resex, Implant, ImpactE) et du programme "Briques Technologiques" de l'Institut Lafayette, et 350 k€ au titre des projets inscrits dans le cadre du Pacte Grandes Ecoles Grand Est et du déploiement de la Chaire Photonique à Centrale Supélec. 209 k€ sont en outre prévus pour la rénovation, la mise en conformité et la réalisation d'aménagements sur les bâtiments de Georgia Tech Lorraine et de l'ESITC.

### **Fonctionnement**

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 438 k€.

Une enveloppe de 475 k€ est consacrée :

- à l'Université de Lorraine dans le cadre du soutien à ses composantes et au Pôle Entrepreneuriat Etudiant Lorrain (PEEL) ;
- aux projets du campus technologique et du campus du Saulcy (notamment les projets qui s'inscrivent dans la démarche "Invent Metz Campus") ;
- au CROUS dans le cadre de sa convention de partenariat annuelle ;
- à Georgia Tech Lorraine pour le soutien aux formations et aux travaux de recherche de l'établissement.

Une enveloppe de 788 k€ sera également destinée :

- à la participation aux projets du Pacte Grandes Ecoles Grand Est et au financement de certaines structures d'aide à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologie (Materalia, Incubateur Lorrain, Fondation NIT, Agence Régionale d'Innovation Grand E-Nov) ;
- au soutien à destination des colloques scientifiques, projets pédagogiques et projets de vie étudiante.

Les autres dépenses concernent les frais de personnel (47 k€), de communication ainsi que les dépenses diverses relatives à l'Institut Lafayette (84 k€).

#### d. LA PLANIFICATION TERRITORIALE ET L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

##### **Investissement**

Une AP d'un montant total de 1 922 k€ est créée pour la gestion de la compétence planification intercommunale (élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Règlement Local de Publicité Intercommunal), les CP dédiés étant prévus à hauteur de 440 k€ en 2019. Parallèlement, 105 k€ sont prévus pour la poursuite des PLU communaux.

150 k€ sont également inscrits pour la poursuite de la réhabilitation partielle du fort de Queuleu, en partenariat avec la Région, le Département et la Ville de Metz.

##### **Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement proposé à hauteur de 5 316 k€ permettra d'assurer la contribution de Metz Métropole à l'AGURAM (1 595 k€) et au Syndicat Mixte du SCOTAM (481 k€), dont 317 k€ sous forme de cotisation (soit une hausse de 7,6 % pour cette dernière). Les dépenses de fonctionnement comprennent également des frais de personnel à hauteur de 3 178 k€.

#### e. L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Cette compétence fait l'objet d'un budget annexe. Cependant, certains frais impactent le budget principal.

##### **Investissement**

45 k€ sont inscrits en dépenses d'investissement pour le remplacement du véhicule dédié au pôle ainsi que des petits travaux sur le bâtiment.

##### **Fonctionnement**

Les dépenses de personnel qui font l'objet d'une refacturation au budget annexe sont proposés à hauteur de 900 k€. La subvention d'équilibre versée par le BP est inscrite pour 930 k€.

### 3. AMELIORER LA QUALITE DE VIE DANS L'AGGLOMERATION

Les moyens financiers dédiés à l'amélioration de la qualité de vie s'élèvent à 83 966 k€, en hausse de 12 % par rapport au BP 2018.

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en k€	Investissement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
<b>AMELIORER LA QUALITE DE VIE</b>	<b>21 513</b>	<b>30 615</b>	<b>42,3%</b>
Transports urbains (820, 821 et 852)	0	0	0,0%
Déchets (7211, 7212, 7213)	6 841	7 207	5,4%
Assainissement pluvial (734)	1 187	2 603	119,3%
Eau et énergie (731, 735 et 514)	926	1 755	89,5%
Logement & politique de la ville (420, 428, 50, 52, 551, 553, 554, 5541, 5542, 5543, 5544, 555)	3 083	3 853	25,0%
Transition énergétique et alimentaire et préservation du patrimoine naturel (6312, 70, 71, 74, 758, 76)	292	492	68,8%
Pompiers (12)	240	145	-39,7%
Fourrière (11)	0	0	0,0%
Gymnase & politique sportive (321)	155	295	90,5%
Voirie (5102, 512, 844, 8441, 8442, 846, 847, 851 et 87)	8 790	14 266	62,3%

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en k€	Fonctionnement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
<b>AMELIORER LA QUALITE DE VIE</b>	<b>53 517</b>	<b>53 351</b>	<b>-0,3%</b>
Transports urbains (820, 821 et 852)	1 086	197	-81,9%
Déchets (7211, 7212, 7213)	27 538	27 827	1,0%
Assainissement pluvial (734)	2 460	2 397	-2,5%
Eau et énergie (731, 735 et 514)	461	470	1,9%
Logement & politique de la ville (420, 428, 50, 52, 551, 553, 554, 5541, 5542, 5543, 5544, 555)	2 251	2 663	18,3%
Transition énergétique et alimentaire et préservation du patrimoine naturel (6312, 70, 71, 74, 758, 76)	1 388	1 037	-25,3%
Pompiers (12)	8 985	9 009	0,3%
Fourrière (11)	337	429	27,3%
Gymnase & politique sportive (321)	209	208	-0,5%
Voirie (5102, 512, 844, 8441, 8442, 846, 847, 851 et 87)	8 801	9 114	3,5%

#### a. LES TRANSPORTS URBAINS

##### **Fonctionnement**

Les équilibres constatés sur le budget annexe Transports publics permettent pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive de ne pas inscrire de subvention d'équilibre du budget principal.

Les recettes liées à la refacturation au budget annexe Transports des frais de personnels et des moyens généraux sont évaluées à 555 k€.



## b. LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

### **Investissement**

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 7 207 k€ en 2019, dont 6 570 k€ concernent le programme de conteneurisation des déchets.

Dans ce cadre, les actions suivantes sont prévues :

- La poursuite du déploiement de la conteneurisation des secteurs en bacs et l'installation de points d'apports volontaires enterrés sur le territoire de la Ville de Metz au centre-ville et autour, plus de 4 000 foyers sont concernés soit environ 10 000 habitants ;
- Le renouvellement annuel de matériels roulants de collecte soit 4 bennes à ordures ménagères ;
- L'installation et la gestion de l'informatique embarquée dans les véhicules de collecte et sur les équipements d'apport volontaire.

D'autres crédits sont prévus pour l'extension du Centre Technique Communautaire (564 k€) ainsi que pour l'achat de composteurs individuels et de lombricomposteurs et le remboursement des dépôts de garantie (60 k€).

### **Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 27 827 k€. Il concerne essentiellement :

- le traitement des déchets par la Régie HAGANIS pour 9 639 k€, pour laquelle le bon fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique permet une baisse de la facturation à Metz Métropole de l'ordre de 500 k€ ;
- les frais de personnel pour 9 800 k€ ;
- la contribution de Metz Métropole au budget annexe des déchèteries pour 4 212 k€, en diminution de 360 k€ par rapport à 2018 (-8 %) en raison de la baisse du tarif, de 1,54 € HT à 1,41 € HT par mois et par habitant ;
- d'autres charges à hauteur de 4 176 k€ (entretien des véhicules de collecte, maintenance, carburants, dépenses liées au bâtiment, frais de communication, etc ...).

## c. LA FOURRIERE ANIMALE

Le budget de la fourrière animale s'élève à 429 k€ en fonctionnement et concerne principalement le financement de la convention avec le chenil et des frais de personnel.

Les recettes attendues, provenant du paiement par les particuliers des frais de garde des animaux recueillis par les services de la fourrière animale, sont proposées à hauteur de 7 k€.

## d. LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

### **Investissement**

Le total des investissements 2019 s'élève à 2 603 k€.

Une enveloppe de 1 704 k€ est ventilée sur des travaux de réhabilitation des réseaux, avec notamment une opération de lutte contre les inondations à Chieulles et une opération d'assainissement sur la commune de Moulins-lès-Metz.

Une provision est également prévue pour des interventions urgentes (travaux ponctuels sur des réseaux pour supprimer des désordres tels que problèmes de ruissellement urbain, amélioration de la collecte, inondation, dégradation de réseaux, etc.), ainsi que des travaux en coordination avec Haganis sur des réseaux unitaires (sondages, travaux sur stations, etc.).

203 k€ d'études sont nécessaires en vue de définir les prochaines interventions (inspections caméra, diagnostic etc).

196 k€ sont inscrits pour la station anti-crues de la zone "Actisud" (étude de diagnostic de la station et travaux de remplacement d'une pompe). A noter que ces travaux sont financés dans le cadre du Pacte Etat-Métropole et par une participation de la Communauté de Communes Mad et Moselle.

Enfin, de manière exceptionnelle, 500 k€ sont proposés sur le budget 2019 pour la réalisation de travaux en coordination avec le programme de voirie métropolitain, lequel fait également l'objet d'un abondement exceptionnel en 2019.

### **Fonctionnement**

La contribution financière 2019 versée à Haganis au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales s'élève à 2 365 k€.

#### e. L'EAU ET L'ENERGIE

### **Investissement**

Les investissements s'élèvent à 1 755 k€ pour 2019 et se composent de :

- 500 k€ pour les travaux de renaturation du ruisseau Saint-Pierre qui devraient démarrer à l'été 2019, avec notamment la réalisation d'un ouvrage de protection contre les crues à Chesny ;
- 220 k€ pour la renaturation des Espaces Naturels Sensibles dits des "Etangs de la Saussaie et du Pâquis" et du ruisseau de Montvaux à Moulins-lès-Metz ;
- 165 k€ d'études sur le bassin versant des ruisseaux de Saulny/Woippy et sur celui de Vallières, en collaboration avec la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange ;
- 128 k€ pour une étude sur le réaménagement du bassin de rétention des crues de la Ramotte à Augny, en continuité avec le projet de réouverture du ruisseau sur le Plateau de Frescaty ;
- Des provisions pour d'éventuels travaux sur les digues ;
- En matière d'énergie, 200 k€ sont inscrits pour l'extension des réseaux électriques et 50 k€ pour le reversement des redevances R2 aux communes concernées.

### **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 470 k€ et concernent les cotisations aux divers organismes intervenant en la matière pour 287 k€ (principalement pour Moselle Aval, le Syndicat du Canal de Jouy et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille), ainsi que pour des études GEMAPI et des frais de personnel et de communication.

#### f. L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

##### ➤ **La compétence Gens du voyage**

La loi NOTRe a transféré aux EPCI la compétence "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage" au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, deux aires d'accueil ont été transférées à Metz Métropole

situées à Metz-Blida (40 places) et à Marly (40 places). Metz Métropole met également à disposition depuis 2013 un terrain de grand passage accueillant environ 1000 caravanes par an.

Le dernier Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2018-2022 (SDAGV) approuvé par arrêté le 22 décembre 2017 pour les 5 prochaines années prévoit la réalisation d'une aire de grand passage définitive, ainsi que la création de deux aires supplémentaires sur les communes de Moulins-lès-Metz (20 places) et de Metz (une deuxième aire de 40 places) sur Metz Métropole, soit 60 places manquantes à ce jour sur le territoire.

Plusieurs sites ont été identifiés pour répondre à ces obligations et il conviendra d'aménager les aires manquantes dans les prochaines années pour avoir le concours systématique de la force publique en cas d'occupation illicite et réduire les coûts de la collectivité liés aux installations provisoires.

### **Fonctionnement**

Cette compétence mobilisera 455 k€ de crédits de fonctionnement en 2019, dont :

- 135 k€ pour l'aire de Blida : ces crédits doublent presque par rapport à 2018 en raison de la fin de la délégation de service public en cours, dont les conditions particulièrement favorables ne pourront être retrouvées dans le cadre d'une prochaine consultation ;
- 158 k€ pour l'aire de Marly-Montigny ;
- 163 k€ pour l'aire de grand passage.

La totalité des recettes liées à cette compétence est estimée à 99 k€.

### **Investissement**

863 k€ sont prévus en investissement pour cette compétence, dont 350 k€ pour la création d'une aire de grand passage définitive et/ou la création d'une aire provisoire, 160 k€ de travaux qui seront réalisés par l'EPFL sur Tournebride pour la matérialisation de l'aire provisoire, 300 k€ pour la création d'une nouvelle aire d'accueil sur Metz et l'agrandissement de celle de Marly-Montigny.

#### **➤ La politique de l'habitat**

Dans le cadre de son second Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011-2017 prorogé pour 2 ans, Metz Métropole poursuit son action sur trois champs d'intervention, à savoir la production de logements aidés, la réhabilitation du parc public et du parc privé (en lien avec l'Anah) et l'accession sociale à la propriété.

Par ailleurs, Metz Métropole a été retenue, le 30 mars 2018, comme territoire de mise en œuvre accélérée du Plan "Logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme". Ce Plan national entend mettre en œuvre la logique du Logement d'Abord, en réformant de manière structurelle l'accès au logement pour les personnes sans-domicile afin d'en diminuer significativement le nombre.

Une feuille de route a été définie par Metz Métropole avec les acteurs locaux du logement et de l'hébergement, qui comprend :

- des études sur le logement accompagné et l'hébergement, sur la vacance afin de mobiliser les logements vacants du parc privé à des fins sociales et sur l'observation sociale ;
- des mesures innovantes d'accès au logement pour des publics ciblés ;
- un poste de coordinateur/animateur de la démarche chargé notamment de la mise en place d'une plateforme réunissant l'ensemble des acteurs.

Aussi, une convention d'objectifs a été signée le 30 juin 2018 entre l'Etat et Metz Métropole permettant de dégager une enveloppe nationale de 438 900 € afin de financer les actions inscrites dans la feuille de

route pour les années 2019 et 2020. Sur cette enveloppe, 245 075 € sont attribués directement à Metz Métropole, le solde de l'enveloppe servant à financer les associations porteuses de projets dans ce domaine. Metz Métropole participe au financement de ces actions à hauteur de 406 000 € sur 2 ans.

### **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement pour cette compétence s'élèvent à 897 k€ et concernent :

- les actions et études portées dans le cadre du Plan Logement d'Abord (339 k€) ;
- le dispositif contractuel sur 3 ans avec l'Anah 2017-2020 dont la mission de suivi-animation a été confiée au CALM-Soliha (171 k€) ;
- des cotisations et participations pour 110 k€ (Fonds de Solidarité Logement, Agence Départementale d'Information sur le Logement, CLLAJ, AFEV...) ;
- d'autres études pour 269 k€ (étude urbaine "rive gauche", Veille et Observation des Copropriétés, étude pré-opérationnelle dans le cadre de l'OPAH-RU ...).

### **Investissement**

Dans le cadre du PPI 2015-2020, une Autorisation de Programme de 2 M€ est proposée afin de couvrir les objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLH en 2019. Il est à noter que ces enveloppes sont fongibles entre les différents champs d'interventions (offre nouvelle, réhabilitation, hébergement, rénovation urbaine, accession sociale) et peuvent également financer d'autres types d'intervention en matière d'habitat si le règlement venait à être modifié.

Le total de ces crédits pour 2019 est de 2 990 k€.

#### ➤ **La Politique de la Ville et les actions de Cohésion Sociale**

A ce jour, Metz Métropole finance des actions dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville mais également en matière de Cohésion sociale.

#### ○ **Actions relevant de la Cohésion sociale**

La Cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.

Depuis 2014, Metz Métropole a décidé d'agir en faveur de l'insertion professionnelle à travers 2 grands axes :

- le soutien à la Mission Locale du Pays Messin ;
- la mise en place de clauses sociales dans ses marchés publics mais également dans les opérations de logements des bailleurs sociaux sur le territoire.

### **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement pour le volet Cohésion sociale représentent 423 k€ et concernent :

- le financement de la Mission Locale du Pays Messin ;
- le soutien à des actions (MARELLE et AIEM) envers les publics cibles ;
- la cotisation de Metz Métropole au Comité Départemental d'Accès au Droit (CDAD) ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre des clauses sociales à travers les marchés métropolitains et dans les opérations de logements sociaux pour 18 500 € (15 k€ en versement directe à la Ville de Metz pour le poste de chargé de mission clauses sociales, 500 € pour la prise en charge des

frais de promotion et de communication des clauses sociales, et 3 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Woippy).

○ **Actions relevant de la Politique de la Ville**

La Politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des quartiers les plus défavorisés et à améliorer les conditions de vie des habitants.

La Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine adoptée le 21 février 2014 a renforcé le rôle des collectivités en matière de Politique de la Ville et ce, par la mise en place et le pilotage des Contrats de ville à l'échelle des EPCI.

Dans ce contexte et au regard de ses 6 Quartiers Politique de la Ville (QPV), Metz Métropole a élaboré et signé son Contrat de Ville le 3 juillet 2015 comprenant :

- un diagnostic de son territoire et notamment des 6 nouveaux quartiers prioritaires,
- les orientations du Contrat de Ville en lien avec l'ensemble des partenaires.

Conformément à la Loi, Metz Métropole a également en charge la coordination et l'animation des dispositifs du Contrat de Ville et de mettre en œuvre les actions relevant de ses compétences. Les communes concernées restent opérateurs de proximité du Contrat de Ville et mettent en œuvre les actions relevant de leurs compétences.

### **Fonctionnement**

En matière de Politique de la Ville, 91 k€ sont prévus en dépenses de fonctionnement pour le soutien à des actions répondant aux objectifs fixés par le Contrat de Ville 2015-2020 au sein des quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) dans le cadre de l'appel à projet 2019.

g. LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE ET LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

### **Investissement**

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 492 k€ et correspond à :

- 155 k€ pour l'Agrobiopôle avec notamment une étude pour la création d'un Programme Alimentaire Territorial ;
- 157 k€ pour le Mont Saint-Quentin, et notamment 131 k€ pour des aménagements ainsi que la préparation du chantier en espaces naturels, et 25 k€ pour une étude foncière PAEN (protéger les espaces agricoles et naturels) ;
- 70 k€ pour la Trame Verte et Bleue ;
- 45 k€ pour des travaux d'aménagements sur des ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin, pour conforter le gîte à chauves-souris ;
- 50 k€ pour la réalisation d'audits énergétiques, afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, prioriser des travaux et enfin limiter les consommations énergétiques.

A noter également que le Schéma directeur des énergies va être lancé en 2019, financé par des crédits reportés de 2018. Cette opération d'un montant total de 316 k€, aussi appelée étude de planification énergétique, est une étude prospective multi-énergies (gaz, électricité, réseaux de chaleur et de froid, énergies renouvelables et de récupération) qui étudie l'énergie et ses évolutions sous toutes ses formes (consommation, production et distribution). L'objectif pour Metz Métropole est de connaître le portrait énergétique (diagnostic des réseaux, potentiel en énergies renouvelables...) du territoire et de pouvoir maîtriser son évolution.

### **Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 037 k€. Il porte sur des frais de personnel (605 k€), des frais d'étude notamment pour la mise en place du Plan Paysage (102 k€), les frais de fonctionnement de l'Espace Test Agricole (50 k€), des cotisations à des organismes (92 k€) et d'autres frais divers.

#### h. LE COMPLEXE SPORTIF DE JURY

### **Investissement**

Prévues à hauteur de 295 k€, les dépenses d'investissement serviront à réaliser des travaux de conformité et de mise aux normes du gymnase ainsi qu'à acquérir du matériel sportif.

### **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement pour 208 k€ concernent principalement les frais de personnel (120 k€) et des dépenses liées au bâtiment (76 k€).

#### i. LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

### **Investissement**

La somme de 144 700 € est inscrite conformément aux évaluations de la CLECT pour les opérations de renouvellement d'équipements, de création de nouveaux points d'eau incendie et de renforcement des ouvrages en amont des points d'approvisionnement en eau.

### **Fonctionnement**

La dépense prépondérante, sur les 9 009 k€ inscrits au total, concerne la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (8 567 k€). Elle baisse de 30 k€ par rapport à 2018 en compensation de la fin de la prise en charge gracieuse par le SDIS du contrôle des poteaux incendie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les autres dépenses concernent pour 224 k€ les opérations de maintenance, de réparation et d'entretien des poteaux et bouches d'incendie, mais aussi des points d'eau naturels ou artificiels, ainsi que les contrôles et tests de débit réglementaires des hydrants (plus de 3000 sur le territoire, dont un tiers sera contrôlé chaque année).

Enfin, les frais de personnel représentent 215 k€.

#### j. LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS

Suite aux transferts des Zones d'Activités Economiques en 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, puis au transfert de la compétence voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Metz Métropole exerce désormais des compétences élargies et le budget de la Direction de la mobilité et des espaces publics concerne :

- les espaces communautaires historiques gérés par Metz Métropole avant 2017 (ZAE Technopôle, Mercy, Jury, Peltre, Marly Bellefontaine, Frescaty) ;
- les ZAE transférées dans le cadre de la Loi NOTRe ;
- les voies communales et espaces publics transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les enveloppes budgétaires dédiées sont désormais gérées sans distinction entre ces différentes composantes et une attention particulière est portée à la cohérence de la qualité des voiries et espaces publics entre les quartiers, les communes, les zones d'activité, et à la coordination des interventions des communes (sur l'éclairage notamment) avec celles réalisées désormais par la Métropole (sur les voiries) et celles réalisées par les tiers (concessionnaires de réseau notamment).

### **Investissement**

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 14 266 k€. Ces crédits d'investissement seront mobilisés :

- Pour la rénovation des réseaux de voirie sur les voies communales transférées et dans les ZAE : (respectivement 5 350 k€ et 735 k€, y compris des études, répartis sur 118 opérations de travaux sur l'ensemble du territoire), afin de garantir la sécurité des déplacements et le maintien du patrimoine ;
- Pour des projets de requalification de voiries : 3 007 k€, avec notamment 820 k€ pour la requalification de la rue aux Arènes, 600 k€ pour la rue Henry Maret, et 240 k€ pour le boulevard de Guyenne sur la Ville de Metz ;
- A hauteur de 2 577 k€ pour la mise en œuvre d'opérations d'infrastructures cyclables (notamment l'achèvement de la véloroute entre Jussy et Vaux et la mise en œuvre d'une piste cyclable avenue Henri II au Ban-Saint-Martin), pour des opérations d'aménagement en faveur de l'accessibilité (Vallières et Bellecroix notamment) et des aménagements de sécurité routière (ex : zone 30 secteur Vallières, renouvellement d'équipements de sécurité défectueux sur l'ensemble du territoire de la Métropole) ;
- Pour l'entretien ou le renouvellement d'ouvrages d'art (685 k€, y compris études, répartis sur 9 opérations) ;
- Pour la rénovation de la signalisation horizontale et verticale (263 k€) ;
- Pour la rénovation des dispositifs de jalonnement dynamique des parkings, et de contrôle d'accès sur le plateau piétonnier messin (225 k€) ;
- Pour la rénovation des carrefours à feux et des équipements de régulation du trafic (160 k€) ;
- Pour la rénovation de l'éclairage public dans les ZAE (141 k€) ;
- Pour la réalisation d'entrées charretières, facturées ensuite aux demandeurs (100 k€) ;
- Pour l'acquisition de matériel concernant les études réalisées en interne (5 k€).

Par rapport aux montants arrêtés par la CLECT, le budget 2019 intègre un effort conjoncturel supplémentaire de 1M€ pour remettre à niveau certaines voiries particulièrement dégradées. Par ailleurs, la perception par la Métropole du produit des amendes de police au titre des communes de moins de 10 000 habitants, jusqu'alors touché par le Département, permet d'instaurer un budget pérenne de 300 k€ destiné aux aménagements de sécurité dans les communes (hors Metz, Montigny, Marly et Woippy).

### **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 114 k€ et concernent :

- Les frais de personnel (4,9 M€) ;
- Le conventionnement avec les communes pour que ces dernières réalisent, pour le compte de Metz Métropole, l'entretien courant des voiries communales transférées y compris les ouvrages d'art, les arbres d'alignement et les espaces verts (922 k€, hors Metz), l'entretien courant et

l'exploitation des ZAE Loi NOTRe (voirie, propreté, éclairage, viabilité hivernale... 536 k€), et l'entretien des espaces verts sur la Ville de Metz (398 k€) ;

- L'entretien, la propreté, le salage et le déneigement dans les espaces publics communautaires historiques (537 k€) ;
- La maintenance et les consommations électriques des carrefours à feux (374 k€) ;
- Les dépenses courantes de fournitures et d'équipements de voirie sur la Ville de Metz, et la réalisation de travaux pour le compte de tiers (373 k€) ;
- La maintenance et l'entretien courant des parkings en contrat de prestation de service (Maud'huy sur Metz, Belvédère et St Joseph sur Montigny-lès-Metz) pour 366 k€ ;
- Les fournitures et équipements pour la signalisation horizontale, verticale, et le contrôle d'accès (276 k€) ;
- L'entretien courant et les consommations de l'éclairage des espaces publics communautaires historiques (116 k€) ;
- Le subventionnement et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement des usages (48 k€) ;
- Le financement de la refonte du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (80 k€) ;
- La sous-traitance de certaines prestations (6 k€).

## B. LES FONDS DE CONCOURS

Metz Métropole a mis en place en 2017 un dispositif de fonds de concours à destination des communes membres afin de favoriser le financement de projets communaux en cohérence avec le Projet de territoire et de développer la coopération entre les communes membres de Metz Métropole. Une nouvelle autorisation de programme est proposée à hauteur de 1,4 M€ pour les projets 2019. Pour mémoire, 1,5 M€ de fonds de concours est déjà affecté sur les exercices 2017 et 2018. Des crédits de paiement à hauteur de 1 435 k€ sont proposés en inscription pour ces trois AP.

## C. LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS

Les dépenses liées au personnel mis à disposition de la Régie Haganis sont estimées à 3 881 k€ et feront l'objet d'une refacturation intégrale à la Régie.

## D. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION METROPOLITAINE

Le fonctionnement de l'Institution métropolitaine regroupe les dépenses relatives à l'administration générale de la collectivité et notamment la Direction Générale, les services support (Finances, Ressources Humaines, Marchés Publics, Direction des Systèmes d'Information, Bâtiments...) mais également les frais de fonctionnement de l'Assemblée métropolitaine, du Cabinet, de la reprographie et des actions de communication de l'Institution.



Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en k€	Investissement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
Administration Générale (020 et 038)	21 427	18 550	-13,4%
Elus (031 et 032)	0	0	-100,0%
Communication (022)	109	0	-100,0%
DSI (0201 à 0204)	2 672	2 152	-19,5%
<b>Total Gestion de l'institution</b>	<b>24 209</b>	<b>20 702</b>	<b>-14,48%</b>

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en k€	Fonctionnement		évo BP 2019 / BP 2018
	BP 2018	BP 2019	
Administration Générale (020 et 038)	16 080	16 073	-0,0%
Elus (031 et 032)	1 613	1 705	5,7%
Communication (022)	1 672	1 478	-11,6%
DSI (0201 à 0204)	5 729	5 518	-3,7%
<b>Total Gestion de l'institution</b>	<b>25 094</b>	<b>24 775</b>	<b>-1,3%</b>

### **Investissement**

En matière d'investissement, la construction de la Maison de la Métropole se poursuit avec 16,5 M€ proposés en inscription.

Les autres dépenses concernent les fonds de concours aux communes avec 1,4 M€ de crédits de paiement mobilisés en 2019, le versement d'une subvention au SDIS pour la construction d'une caserne à Peltre (250 k€), la réalisation des travaux sur les bâtiments du Carré de l'escadron (200 k€) ainsi que des crédits pour des travaux de mise en conformité sur les bâtiments métropolitains et pour l'acquisition de véhicules.

### **Fonctionnement**

Après une hausse entre 2017 et 2018 due à la mutualisation des services et au passage en Métropole (notamment en ce qui concerne les frais de communication), l'année 2019 est en diminution de 1,3 % par rapport à 2018.

Les crédits augmentent légèrement sur la fonction "élus" en raison de la budgétisation de frais de fonctionnement des groupes d'élus pour 60 k€.

## PARTIE 4 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe des Transports Publics est assujéti à la TVA. De ce fait, les propositions d'inscriptions des dépenses et recettes sont des montants hors taxes. Dans le cadre du présent budget voté avec reprise des résultats 2018, le Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 90,36 M€ contre 91,58 M€ pour le Budget Primitif 2018 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- des reprises anticipées des résultats 2018 ;
- des restes à réaliser d'investissement ;
- des crédits nouveaux pour 2019.

### A. EXPLOITATION

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles d'exploitation	53 417	53 750	0,6%
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	18 500	16 478	-10,9%
	<b>TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice</b>	<b>71 917</b>	<b>70 227</b>	<b>-2,3%</b>
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1			
		=	=	=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>71 917</b>	<b>70 227</b>	<b>-2,35%</b>
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles d'exploitation	61 001	60 150	-1,40%
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	2 865	2 115	-26,18%
	<b>TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice</b>	<b>63 866</b>	<b>62 265</b>	<b>-2,51%</b>
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1	8 051	7 963	-1,10%
		=	=	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>71 917</b>	<b>70 227</b>	<b>-2,35%</b>

#### 1. LES DEPENSES

Elles sont estimées à 70 227 k€ dont 53 750 k€ en dépenses réelles qui peuvent être réparties en 3 catégories :

- Les charges de fonctionnement du réseau des transports collectifs qui s'établissent à 50 692 k€ et correspondent :
  - pour 47 M€ à la rémunération forfaitaire du délégataire pour l'exploitation du réseau ;

- pour 935 k€ au remboursement des frais financiers des investissements portés par le délégataire (nouveau système billettique, système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, renouvellement du parc de véhicules) ;
- pour le solde, à la compensation financière versée à la Région Grand Est au titre de l'utilisation des lignes interurbaines et de la prise en charge de certains transports scolaires (1 076 k€), à des études diverses pour 640 k€ (modèle multimodal des déplacements, étude sur le pont de Moulins-lès-Metz, étude et concertation sur le Plan de Déplacements Urbains), à la sous-traitance des transports scolaires sur l'ex territoire du Val Saint Pierre ainsi qu'à l'entretien et la viabilité hivernale des voies METTIS ;
- Les frais financiers et intérêts des emprunts souscrits par Metz Métropole concernant l'opération METTIS, qui sont provisionnés pour 2 503 k€ ;
- Les frais généraux portés par le budget principal (frais de personnel, etc.) qui seront refacturés au budget annexe : 555 k€.

## 2. LES RECETTES

Elles sont estimées à 70 227 k€, dont 60 150 k€ en mouvements réels et sont constituées principalement :

- du Versement Transport pour un montant prévisionnel de 44 500 k€, en hausse de 0,2 % ;
- des recettes de billetterie estimées à 13 500 k€, en hausse de 3,8 % ;
- de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) versée par l'Etat au titre du transport des scolaires pour un montant de 1 239 k€ ;
- du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour 900 k€.

La reprise de l'excédent d'exploitation constaté au titre de l'exercice 2018 abonde les recettes de fonctionnement à hauteur de 7 963 k€.

## B. INVESTISSEMENT

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 673	14 363	-13,86%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 865	2 115	-26,18%
	<b>TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>19 538</b>	<b>16 478</b>	<b>-15,66%</b>
	Reste à réaliser N-1	125	274	119,03%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1		3 376	
		=	=	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 663</b>	<b>20 128</b>	<b>2,36%</b>

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles d'investissement	252	3 650	1348,4%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 500	16 478	-10,9%
	<b>TOTAL recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>18 752</b>	<b>20 128</b>	<b>7,3%</b>
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	911		
		=	=	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 663</b>	<b>20 128</b>	<b>2,36%</b>

### 1. LES DEPENSES

Pour 2019, les dépenses d'investissement notables concernent l'optimisation des lignes, programme faisant l'objet d'une autorisation de programme de 10 M€ qui mobilisera 2 740 k€ de crédits de paiement pour :

- Le pôle d'échange de Rozérieulles ;
- L'aire de retournement de Châtel et les travaux sur les carrefours à feux de la L5 ;
- L'optimisation des carrefours à feux sur les lianes et raccordements au système Gertrude ;
- La mise à niveaux de serveurs ;
- Les remplacements de câbles par la fibre optique.

Une AP de 4,7 M€ a été créée en 2018 pour l'achat de trois nouveaux Mettis ainsi que deux Bluebus. 1,1 M€ de CP seront mobilisés pour l'achat de ces derniers ainsi que pour l'installation des bornes servant à leur recharge.

920 k€ de CP sont inscrits au titre du programme d'accessibilité du réseau sur une AP de 7,2 M€.

D'autres crédits sont également prévus pour les investissements sur les parkings de rabattement, notamment pour la création du parking Faubourg à Magny et le jalonnement des parkings (650 k€), l'achat et la création d'abribus (550 k€), la réalisation de l'étude de conception de la passerelle de Wadrineau (250 k€) et l'étude de la troisième ligne de transports en commun structurante orientée nord-sud (125 k€).

500 k€ seront par ailleurs investis sur les infrastructures (dont voies Mettis).

Enfin, 1 830 k€ sont également inscrits pour le remboursement des investissements portés par le Délégué.

## 2. LES RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées :

- Des amortissements ;
- De l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement.

## PARTIE 5 LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

La gestion des déchèteries est assurée par Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA. Les activités d'exploitation des déchèteries sont opérées par la régie HAGANIS.

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 902 k€ (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- de dépenses à hauteur de 5 855 k€ en fonctionnement et 47 k€ en investissement ;
- de recettes inscrites pour 4 360 k€ en fonctionnement et 19 k€ en investissement, auxquelles s'ajoutent les résultats antérieurs reportés pour 1 495 k€ en fonctionnement et 28 k€ en investissement.

### A. EXPLOITATION

La section d'exploitation est proposée en équilibre à 5 855 k€ de la façon suivante :

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles	5 465	5 836	6,8%
	Total des dépenses d'ordre	19	19	0,0%
	TOTAL dépenses d'exploitation	5 484	5 855	6,8%

= =

	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 484	5 855	6,8%
--	--	-------	-------	------

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles	4 676	4 360	-6,8%
	Total des recettes d'ordre	0	0	
	TOTAL recettes d'exploitation	4 676	4 360	-6,8%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	808	1 495	

= =

	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 484	5 855	6,8%
--	--	-------	-------	------

Les dépenses concernent pour l'essentiel le coût de la prestation de gestion des déchèteries (4 550 k€). Une provision de 700 k€ est inscrite au titre des subventions d'équipement pour contribuer, le cas échéant, au financement d'un plan d'investissement, en cours de définition, destiné à améliorer le

fonctionnement des déchèteries. Enfin, les refacturations des frais de gestion et de personnel au budget principal s'élèvent à 20 k€.

Les recettes résultent :

- de la participation des collectivités utilisatrices des déchèteries, parmi lesquelles Metz Métropole, sur la base d'une contribution qu'il est proposé de réajuster à 1,41 € HT/mois/hab (contre 1,54 € HT précédemment), pour un montant total de 4 085 k€ HT, soit une diminution d'environ 335 k€ par rapport au BP 2018 ;
- du reversement par HAGANIS d'un droit d'usage des installations à hauteur de 210 k€ HT ;
- de la perception du financement de la part d'éco-organismes pour la collecte des D3E pour un montant de 65 k€ HT.

## B. INVESTISSEMENT

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles	28	47	65,4%
	Total des dépenses d'ordre	0	0	
	TOTAL dépenses d'investissement	28	47	65,4%
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>28</b>	<b>47</b>	<b>65,4%</b>
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles	0	0	
	Total des recettes d'ordre	19	19	0,0%
	TOTAL recettes d'investissement	19	19	0,0%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	9	28	
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>28</b>	<b>47</b>	<b>65,4%</b>

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements et de la reprise du résultat à fin 2018 et permettent l'inscription d'une provision pour travaux à hauteur de 47 k€ HT.

## PARTIE 6 LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 399 k€. Géré en M57, il est partiellement assujéti à TVA pour ce qui concerne l'activité concurrentielle de fouilles, et non assujéti pour les activités de diagnostics et de valorisation scientifique qui constituent des missions de service public.

### A. FONCTIONNEMENT

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles	1 399	1 711	22,29%
	Total des dépenses d'ordre	627	874	39,44%
	<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 026</b>	<b>2 585</b>	<b>27,59%</b>
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	135		
		=	=	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 161</b>	<b>2 585</b>	<b>19,60%</b>

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles	2 161	2 407	11,36%
	Total des recettes d'ordre	0	0	0,00%
	<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>2 161</b>	<b>2 407</b>	<b>11,36%</b>
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		178	
		=	=	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 161</b>	<b>2 585</b>	<b>19,60%</b>

#### 1. LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 585 k€, dont 1 711 k€ de dépenses réelles qui sont principalement composées :

- des dépenses relatives aux diagnostics, aux fouilles et à la valorisation patrimoniale pour 535 k€. Ce chiffre est en nette hausse par rapport au budget 2018 (228 k€) en raison de la budgétisation de tous les marchés qui pourraient être attribués au pôle Archéologie Préventive en cours d'année ;
- de l'entretien du bâtiment pour 221 k€, dont 168 k€ de dépenses énergétiques ;
- de la refacturation du budget général au budget annexe des frais de personnel du pôle Archéologie Préventive pour 900 k€ ;



- du coût des intérêts d'emprunt pour 26 k€.

## 2. LES RECETTES

Elles sont estimées à 2 585 k€ et concernent principalement :

- pour 1 183 k€ la facturation des chantiers de fouilles ;
- les Redevances d'Archéologie Préventive, qui font l'objet de subventions versées par l'Etat et qui sont estimées à 288 k€ au vu des barèmes arrêtés par le Ministère de la Culture ;
- pour 930 k€ la participation du budget général au titre de l'activité "service public" (diagnostics et valorisation scientifique) ainsi que la prise en charge des annuités d'emprunts liées au financement du bâtiment.

## B. INVESTISSEMENT

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles	254	314	23,43%
	Total des dépenses d'ordre	0	0	0,00%
	<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>254</b>	<b>314</b>	<b>23,43%</b>
	Reste à réaliser N-1	28	0	-100,00%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	345	560	62,55%
		=	=	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>627</b>	<b>874</b>	<b>39,44%</b>

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles	0	0	0,00%
	Total des recettes d'ordre	627	874	39,44%
	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>627</b>	<b>874</b>	<b>39,44%</b>
		=	=	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>627</b>	<b>874</b>	<b>39,44%</b>

### 1. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement 2019 se composent de crédits nouveaux pour l'exercice à hauteur de 314 k€ et concernent :

- pour 233 k€ le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP) ;
- pour 78 k€ des travaux de sécurité du bâtiment.

S'ajoutent à ces dépenses le résultat déficitaire 2018 de 560 k€.

## 2. LES RECETTES

Les recettes d'investissement proviennent des amortissements (60 k€) et de l'autofinancement (814 k€).

## PARTIE 7 LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

Le budget annexe « Zones en régie » de type M57 avec gestion de stock et assujetti à TVA s'élève pour 2019 à 65 342 k€. Il concerne la zone de Metz Technopôle, les ZAC Parc du Technopôle et Lauvallières, le Plateau de Frescaty et les zones d'activité économique transférées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour rappel, en comptabilité de stock, toutes les dépenses liées à l'aménagement ainsi que les ventes et cessions de terrain sont comptabilisées en fonctionnement, ce qui explique le peu de mouvements réels constatés en section d'investissement.

### A. FONCTIONNEMENT

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles	14 850	17 898	20,53%
	Total des dépenses d'ordre	21 272	21 063	-0,98%
	<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>36 122</b>	<b>38 960</b>	<b>7,86%</b>
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			

= =

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>36 122</b>	<b>38 960</b>	<b>7,86%</b>
---	---------------	---------------	--------------

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles	11 491	11 775	2,47%
	Total des recettes d'ordre	21 050	21 940	4,23%
	<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>32 541</b>	<b>33 715</b>	<b>3,61%</b>
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	3 581	5 246	46,51%

= =

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>36 122</b>	<b>38 960</b>	<b>7,86%</b>
---	---------------	---------------	--------------

#### 1. LES DEPENSES

Il est proposé l'inscription d'une somme de 38 960 k€ dont 17 898 k€ de mouvements réels, portant principalement sur les opérations suivantes :

- Plateau de Frescaty : 15 381 k€

6 zones prioritaires sont définies en 2019 : la Base Vie, la ZAC du Domaine de Frescaty, le terrain dédié au centre d'entraînement du FC Metz, Saint Privat, la ZAC Pointe Sud et l'Agrobiopôle.

Les dépenses prévues concernent plus précisément :

- Des études pour un montant de 2 270 k€ : finalisation du Plan Guide, diagnostics pollution chimique, étude de réhabilitation et de maîtrise d'œuvre de 4 bâtiments (conciergerie, bâtiment d'hébergement pour l'Agrobiopôle, bâtiment pour les Restos du cœur, Tour de contrôle), archéologie préventive, communication (agence de communication et de presse), audits HQE aménagement, diagnostics pyrotechniques... ;
- Des travaux pour un montant de 11 980 k€ : remboursement des travaux de démolition des bâtiments phases 1 et 2 à l'EPFL, travaux de réhabilitation du château d'eau nécessaires pour atteindre le débit défense incendie demandé par le SDIS, travaux de dépollution pyrotechnique sur la ZAC Pointe Sud, travaux VRD à l'entrée du site, pour le projet FC Metz et pour la ZAC Pointe Sud, travaux de réhabilitation de la conciergerie et du bâtiment d'hébergement (projet Agrobiopôle)... ;
- Des frais de gestion : remboursement à l'EPFL des frais de gestion du site liés aux terrains encore propriété EPFL (gardiennage, entretien espaces verts, travaux bâtiments...) et engagés sur l'année 2018 (620 k€), gardiennage et entretien des bâtiments et des espaces propriété de la Métropole (148 k€) ;
- Des acquisitions foncières : acquisition de 4 terrains à l'EPFL à l'euro symbolique, acquisition d'une partie de terrain (nécessaire pour nos aménagements) à la section aérienne de gendarmerie à l'euro symbolique, acquisition de terrains pour la réalisation d'une liaison ZAC Pointe Sud et giratoire d'entrée de la ZAC Marly Belle Fontaine (50 k€). Les frais de notaires associés à tous ces actes sont évalués à 300 k€ ;

➤ ZAC de Lauvallières : 317 k€

Sont prévus sur cette zone :

- Le remboursement de la deuxième annuité à l'EPFL pour l'acquisition de terrains (198 k€) ;
- L'acquisition d'un terrain à la Commune de Nouilly (37 k€), terrain d'assiette de la nouvelle voie d'accès créée pour l'hôpital Robert Schuman ;
- Des frais de gestion pour la raquette de retournement Mettis (20 k€) ;
- Le solde concerne des frais de notaire et d'arpentage.

➤ Autres zones : 1 954 k€

Le solde des dépenses est lié aux autres zones gérées en régie :

- Zone Actisud : une étude urbaine de requalification de la zone sera réalisée pour un montant prévisionnel de 150 k€. Deux recettes y sont associées (Pacte Métropolitain d'Innovation à hauteur de 60 k€ et Communauté de Communes Mad et Moselle partenaire de la démarche à hauteur de 23 k€).
- Des dépenses sont prévues sur la zone Actipôle :
  - Le remboursement de la deuxième annuité à l'EPFL pour le rachat des terrains PSA (478 k€), l'aménagement d'une voie et d'une aire de retournement (200 k€) ;
  - La démolition d'un bâtiment (40 k€) sur d'anciens terrains de la Ville de Metz que Metz Métropole va acquérir (80 k€) et commercialiser (transfert de terrain lié au transfert de la ZAE) ;

- Metz Deux Fontaines : est prévue la réalisation de travaux préalables à la gestion du parking poids lourds par un privé (signalisation, clôture) pour 50 k€ ;
- Technopôle : l'acquisition d'un terrain auprès de la Ville de Metz est prévue pour 357 k€ ;
- Enfin, l'acquisition d'une parcelle commercialisable à la commune d'Ars-sur-Moselle est inscrite au budget pour un montant de 335 k€ (transfert de terrain lié au transfert de la ZAE).

## 2. LES RECETTES

Les recettes s'élèvent à 38 960 k€ dont 11 775 k€ en mouvements réels qui se décomposent principalement comme suit :

- la reprise du résultat excédentaire du compte administratif 2018 pour 5 246 k€ ;
- des recettes à hauteur de 6 605 k€ résultant des cessions de terrains, dont :
  - 4 cessions sur le Plateau de Frescaty pour 4 880 k€ (Delta, Mess Mixte, Elezi et Lemire) ;
  - 5 cessions sur l'Actipôle pour une recette de 1 638 k€ ;
  - 1 cession sur Metz Deux Fontaines pour 85 k€ ;
- des subventions pour un montant de 4 053 k€ ;
- des recettes de location pour 227 k€ (Fc Metz, Tessi, Towercast ...) ;
- une subvention du budget principal pour les frais de gestion du Plateau de Frescaty de 800 k€ ;
- des remboursements de concessionnaires sur les travaux de VRD pour 90 k€ (URM et Ville de Marly).

## B. INVESTISSEMENT

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles	0	0	
	Total des dépenses d'ordre	21 050	21 940	4,23%
	TOTAL dépenses d'investissement	21 050	21 940	4,23%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	2 982	2 953	-0,99%

= =

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 032</b>	<b>24 893</b>	<b>3,58%</b>
---	---------------	---------------	--------------

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles	2 760	3 830	38,77%
	Total des recettes d'ordre	21 272	21 063	-0,98%
	TOTAL recettes d'investissement	24 032	24 893	3,58%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1			

= =

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 032</b>	<b>24 893</b>	<b>3,58%</b>
---	---------------	---------------	--------------

### 1. LES DEPENSES

Les crédits proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à 24 893 k€ et concernent les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains et la reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement de l'année 2018. Ce résultat est lié au décalage entre les opérations d'aménagement et les cessions de terrains.

### 2. LES RECETTES

Les crédits proposés en recettes d'investissement concernent :

- En mouvements réels, une avance de trésorerie du budget principal pour 3 830 k€ ;
- En mouvements d'ordre, 21 063 k€ pour les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones concernées par le budget annexe et le virement de la section de fonctionnement.

## PARTIE 8 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget annexe Eau potable a été créé en 2018 concomitamment au transfert de la compétence dans le cadre du passage en Métropole. Il est prévu qu'un tel budget annexe doit être créé dès lors qu'une activité revêt un caractère industriel et commercial.

Comparativement à 2018, le BP 2019 est en nette baisse (-95 % en fonctionnement et -73 % en investissement). Cette évolution s'explique par le fait que le BP 2018 intégrait les transferts des excédents des communes à Metz Métropole pour permettre le financement des structures chargées de la gestion de l'eau potable sur le territoire, à savoir le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) et la Régie de l'Eau de Metz Métropole. D'autre part, le BP 2018 intégrait des charges et produits relatifs aux délégations de service public (DSP) des communes de Fey, Marieulles-Vezon et Rozérieulles. Le BP 2019 n'intègre plus que les écritures relatives à la DSP de Rozérieulles, Fey ayant rejoint la Régie le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et Marieulles-Vezon le fera à compter du 26 mars 2019.

### A. FONCTIONNEMENT

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles	3 656	61	-98,33%
	Total des dépenses d'ordre	41	130	213,68%
	TOTAL dépenses de fonctionnement	3 697	191	-94,85%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	0	0	0,00%

= =

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 697</b>	<b>191</b>	<b>-94,85%</b>
---	--------------	------------	----------------

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles	3 688	12	-99,67%
	Total des recettes d'ordre	9	0	-99,42%
	TOTAL recettes de fonctionnement	3 697	12	-99,67%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	0	179	0,00%

= =

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 697</b>	<b>191</b>	<b>-94,85%</b>
---	--------------	------------	----------------

#### 1. LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 191 k€ et comprennent :

- 6 k€ de versement d'intérêts liés à la DSP de Rozérieulles ;
- 7,5 k€ de refacturations de frais par le budget principal ;

- 12 k€ d'amortissements ;
- 47 k€ sont provisionnés pour faire face notamment à la rémunération de la régie en contrepartie de son accompagnement dans le règlement des DSP ainsi que pour des travaux d'entretien des réseaux ;
- Le reliquat concerne le virement fait à la section d'investissement pour 118 k€.

## 2. LES RECETTES

Elles comprennent pour l'essentiel la reprise du résultat antérieur pour 179 k€. On trouve également 12 k€ de redevances d'eau sur la commune de Rozérieulles.

## B. INVESTISSEMENT

En k€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des dépenses réelles	2 816	513	-81,77%
	Total des dépenses d'ordre	32	32	1,27%
	<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>2 848</b>	<b>545</b>	<b>-80,85%</b>
	Reste à réaliser N-1		254	0,00%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1			0,00%
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>2 848</b>	<b>799</b>	<b>-71,93%</b>

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	évo BP19/BP18
	Total des recettes réelles	340	110	-67,64%
	Total des recettes d'ordre	64	162	151,24%
	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>404</b>	<b>272</b>	<b>-32,83%</b>
	Reste à réaliser N-1		300	
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	2 444	228	-90,67%
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>2 848</b>	<b>799</b>	<b>-71,93%</b>

## 1. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 799 k€. Il s'agit :

- De nouveaux crédits à hauteur de 105 k€ pour poursuivre les travaux sur le réseau d'eau potable sur Rozérieulles ;



- Du remboursement du capital de la dette de Rozérieulles pour 12 k€ ;
- Du dernier versement de la dotation à la Régie de l'eau pour 395 k€.

Des restes à réaliser sont inscrits à hauteur de 254 k€ et concernent les travaux de Rozérieulles ainsi que le solde des travaux réalisés en 2018 sur les réseaux de Montigny-lès-Metz.

## 2. LES RECETTES

Les recettes d'investissement comprennent 78 k€ de subventions, 12 k€ d'amortissements, 118 k€ de virement depuis la section de fonctionnement et la reprise du résultat antérieur pour 228 k€. 300 k€ d'emprunt sont inscrits en restes à réaliser qui correspondent à un emprunt souscrit par Montigny-lès-Metz, à percevoir par Metz Métropole et qui seront reversés à la Régie dans le cadre du versement de la dotation.

## CONCLUSION

Après un exercice 2018 consacré à la mise en place opérationnelle de la Métropole, à l'appropriation des nouvelles compétences et à la définition du Projet métropolitain, le Budget Primitif 2019 permet à la collectivité de poursuivre son affirmation avant les prises de compétences départementales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour atteindre son rythme de croisière.

Nonobstant le cadre contraint de la contractualisation financière avec l'Etat, ce budget permet de conforter la priorité donnée au développement économique du territoire tout en renforçant la vocation sociale de la collectivité avec le plan pour le Logement d'Abord. Les efforts d'optimisation réalisés dans le cadre de la construction du budget permettent, en outre, de préserver l'ensemble des politiques métropolitaines et de dégager des moyens supplémentaires pour renforcer la programmation 2019 en matière de travaux de voirie.

En termes d'équilibres budgétaires, ce budget traduit le souci de la Métropole de favoriser l'équité et la modération fiscale. Ainsi, après avoir harmonisé la TCCFE à l'échelle du territoire, la collectivité fait le choix d'une nouvelle baisse du taux de TEOM, particulièrement significative et largement supérieure à l'effet dynamique des taux sur l'ensemble des impositions sur les ménages.

Le budget primitif 2019 témoigne également de la volonté de la Métropole de construire son action en complémentarité de celle des communes, échelon de proximité indispensable. A ce titre, il poursuit le dispositif de garantie de la neutralité des transferts de charges et l'abondement de la dotation de solidarité communautaire co-construit avec les communes à l'automne dernier.

Enfin, ce budget, dernier budget du mandat, est la traduction des efforts de gestion menés ces dernières années qui, avec une mobilisation modérée de l'effort fiscal, permet la réalisation d'investissements indispensables à la poursuite du développement de notre territoire et de disposer d'une situation financière saine, nécessaire pour l'avenir de la Métropole.